

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 10

Absent : 01

Procuration : 01

Suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre 00 Pour 11 Abstention 00

SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

22 AVR. 2026

REÇU

Date de la convocation : 08 avril 2026

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX ET LE QUATORZE AVRIL, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMETTO Louis, Maire.

Présents : 10

M. COMETTO Louis, M. TETAZ Bernard, Mme GROLLIERE Florence, M. CARQUILLAT Patrick, M. HERBAUT Philippe, M. BRISTIEL Clément, Mme DUVAL Mélanie, Mme GADEN Chloé, Mme TETAZ Claire et M. ROBERT Jérôme.

Absent : 01

Mme VERNEY Sophie donne procuration à M. ROBERT Jérôme.

Secrétaire de séance :

Mme GADEN Chloé est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Désignation d'un commissaire enquêteur : projet de remplacement du télésiège des Chaudannes
Délibération n° 14-04-2026/3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne, le 19 décembre 2025 d'une Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) accompagnée d'un permis de construire n° PC 073 173 25 0 1012 pour le remplacement en lieu et place du télésiège des Chaudannes 4 places par un télésiège 6 places débrayable à la station Les Karellis.

Ces dossiers sont soumis à une étude d'impact et à une enquête publique conformément à l'article L123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Dans ces conditions, et en application des articles dudit Code, un commissaire enquêteur pour l'enquête publique réglementaire doit être désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le tribunal Administratif de Grenoble pour la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Monsieur COMETTO Louis.

